

# **AVIS PUBLIC**

## **Demandes de dérogation mineure**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale par intérim, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 13 juillet 2023 à 19:30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2023-01 : 2537, chemin Saint-Guillaume**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser une marge de recul latérale à 0.51 mètre pour un cabanon initialement situé à 1.5 mètre de la marge latérale. En raison de la réforme cadastrale de 2019, celle-ci a eu pour effet de déplacer la ligne de cadastre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

**Martine Bélanger, directrice générale par intérim**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale adjointe de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 27 juin 2023, entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 27 juin 2023.

Martine Bélanger  
Directrice générale adjointe